



REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 1^{ER} DECEMBRE 2020**

**CM2020/12/01/42-09 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND
PARIS A L'ASSOCIATION PARIS&CO**

DATE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2020
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-33 et L. 5219-1,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

VU le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

VU la délibération BM2019/01/29/01 du 29 janvier 2019 relative à l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'association Paris&Co,

VU la délibération 2020/09/25/23-57 relative à la désignation de représentants de la Métropole du Grand Paris à l'association Paris&Co,

VU les statuts de l'association, notamment les articles,

VU les résultats du scrutin,

CONSIDERANT que la Métropole du Grand Paris doit désigner six représentants pour siéger dans les instances de l'association, parmi lesquels trois siégeront au conseil d'administration,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE parmi les représentants de la Métropole du Grand Paris à l'assemblée générale, pour siéger au conseil d'administration de l'association :

- Karine FRANCKET

RAPPELLE que par délibération 2020/09/25/23-57 relative à la désignation de représentants de la Métropole du Grand Paris à l'association Paris&Co, Monsieur Geoffroy BOULARD et Monsieur Pierre RABADAN ont également été désignés pour siéger au conseil d'administration de l'association.

DIT que cette désignation sera notifiée à l'association Paris&Co et au conseiller métropolitain.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la
métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.